


REGLEMENT COMPLET
JEU TIRAGE AU SORT JEU 50 ans 50€
« GRAND JEU 50 ans 50€ »

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

Du 17/08/2020 (0h00) au 23/08/2020 (23h59), France Loisirs, Société par actions simplifiée, au capital de 6 186 400 euros, dont le siège social est situé 31 rue du Val de Marne, 75013 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 702 019 902 RCS Paris, organise un jeu ouvert à ses clients, adhérents du club France Loisirs au 16/08/20 ayant renseigné dans leur compte client, une adresse email de contact.

Le principe du jeu :

Les gagnants sont tirés au sort parmi les clients adhérents du Club France Loisirs ayant effectué un achat (hors voyages, abonnement presse, numérisation et photos commandés en ligne) entre le 17/08/2020, 0h00 et le 23/08/2020, 23h59

- 25 gagnants sont tirés au sort parmi les clients adhérents du Club France Loisirs ayant effectué un achat sur le site internet www.franceloisirs.com
- 5 gagnants sont tirés au sort parmi les clients adhérents du Club France Loisirs ayant effectué un achat par téléphone, auprès d'un conseiller au 03.20.17.75.42 (Prix d'un appel local) du lundi au samedi de 9h à 18h, ou en dehors de ces horaires, avec notre serveur vocal interactif au  0 892 700 605, ou pour les Antilles, au 0.891.701.097 (Service 0,25 € / min + prix appel - du lundi au vendredi de 9h à 16h) ou, pour la Réunion au 02.62.53.36.38 (Prix d'un appel local. Du lundi au samedi de 11h à 20h).
- 1 gagnant par boutique, soit 147 gagnants, parmi les clients adhérents du Club France Loisirs ayant effectué un achat dans une des 147 boutiques du réseau France Loisirs en France métropolitaine ou dans les Dom Tom (Antilles : Fort de France, Baie Mahault ; ou La Réunion : St Denis, St Pierre).
La liste des boutiques du réseau France Loisirs est disponible sur www.franceloisirs.com/boutiques.
- soit au total 177 gagnants.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne adhérente au club France Loisirs, ayant renseigné son adresse email de contact (pour les personnes physiques, celles-ci doivent être majeures).

Pour participer au jeu, l'adhérent peut être amené à communiquer son adresse email de contact, s'il ne l'a pas déjà renseignée.

Lorsque le client effectue un achat du 17/08/2020 (0h00) au 23/08/2020 (23h59) (hors voyages, abonnement presse, numérisation et photos commandés en ligne), sur le site internet www.franceloisirs.com, ou par téléphone (numéros indiqués ci-dessus) ou l'une des boutiques du réseau France Loisirs, il est automatiquement inscrit pour le tirage au sort.

Il ne sera enregistré qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse).

Les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein des sociétés distributrices et/ou organisatrices (groupe Actissia) sont exclus de la participation à cette opération.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Parmi les participants répondant aux conditions de participation susvisées, 177 gagnants seront tirés au sort au plus tard le 03/09/2020 de la façon suivante :

25 gagnants au titre de leur achat sur www.franceloisirs.com

5 gagnants au titre de leur achat par téléphone

1 gagnant par boutique, soit 147 gagnants, au titre de leur achat dans l'une des 147 boutiques ouvertes entre le 17/08/2020 (0h00) au 23/08/2020 (23h59).

ARTICLE 4 : COMMUNICATION DES RESULTATS

Les 177 gagnants seront contactés exclusivement par email à l'adresse de contact renseignée dans leur compte client dans les 7 jours qui suivront le tirage au sort.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les 177 gagnants tirés au sort remporteront chacun un bon d'achat d'une valeur de 50€. Bon valable pour tout achat d'au moins 50€ de livres à prix Club chez France Loisirs jusqu'au 03/10/2020, achat effectué en une seule fois, hors ebooks, hors frais de port.

Les lots seront adressés aux gagnants via email sur la base des informations qu'ils auront préalablement renseignées (email de contact).

ARTICLE 6 : DEPÔT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet du jeu est déposé auprès du service juridique de France Loisirs.

Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande soit par email à l'adresse contact@france-loisirs.com, soit en écrivant à France Loisirs – «GRAND JEU 50 ans 50€» Vepex 5000 (frais d'affranchissement remboursés au tarif lent), étant précisé que le règlement est consultable sur le site France Loisirs (www.franceloisirs.com/rgt-jeu50ans50euros).

ARTICLE 7 : EXCLUSION DE LA RESPONSABILITE France Loisirs

France Loisirs ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé.

En particulier, France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à France Loisirs, France Loisirs se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Par ailleurs, en aucun cas, la responsabilité de France Loisirs ne pourra être retenue en cas de difficulté d'acheminement du lot gagné ou de perte de courrier électronique.

ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, ladite clause sera réputée non écrite sans altérer la validité des autres stipulations.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations vous concernant sont destinées à notre société France Loisirs, responsable de traitement, afin de permettre la gestion de votre adhésion, l'exécution de vos commandes, vous fournir les services auxquels vous souscrivez et vous adresser des offres France Loisirs par email. Votre adresse email est obligatoire pour recevoir les informations concernant votre adhésion par tout message électronique. Vous pourrez vous désabonner uniquement des messages électroniques publicitaires. Les informations recueillies peuvent être transmises à nos sous-traitants. Les données sont conservées pendant la durée de la relation commerciale augmentée d'une durée de 6 ans à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et d'un droit de portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse email suivante : DPO@Actissia.com ou par courrier à l'adresse VEPEX 5000 - 62070 Arras Cedex 9 avec un justificatif de votre identité (photocopie d'une pièce d'identité). Vous avez également la possibilité, après nous avoir contactés, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL; Pour plus d'informations sur notre politique de protection de données personnelles, consultez la page « Vie Privée » du site Internet www.franceloisirs.com.